

LA GESTION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

EN CINQ QUESTIONS

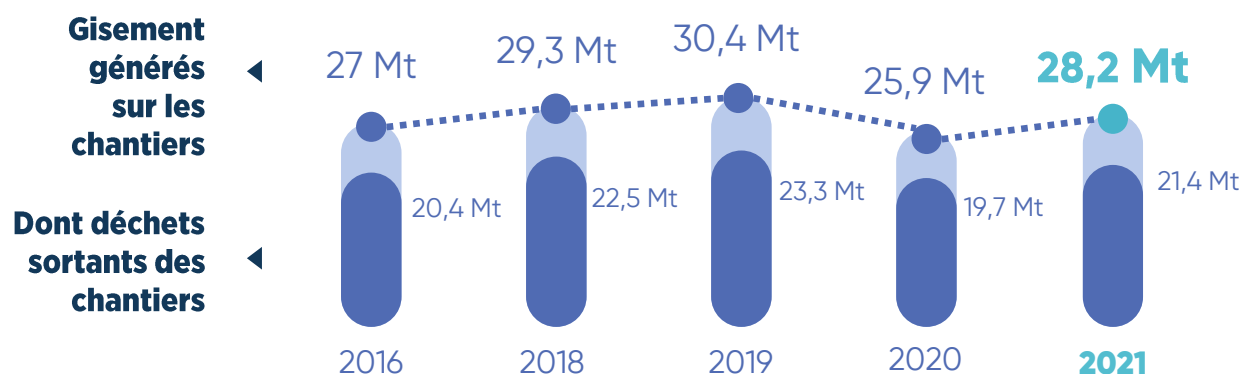


Les principaux enseignements du suivi 2022

1 Comment la reprise de l'activité bâtiment et travaux publics en 2021 a-t-elle impacté la gestion des déchets de chantiers ?

Gisement de déchets et matériaux générés sur les chantiers

Chantiers de Bâtiment et Travaux Publics, déchets inertes, non dangereux et dangereux



Source : Enquête CERC AURA 2022 | Unité : Million de tonnes

-7%

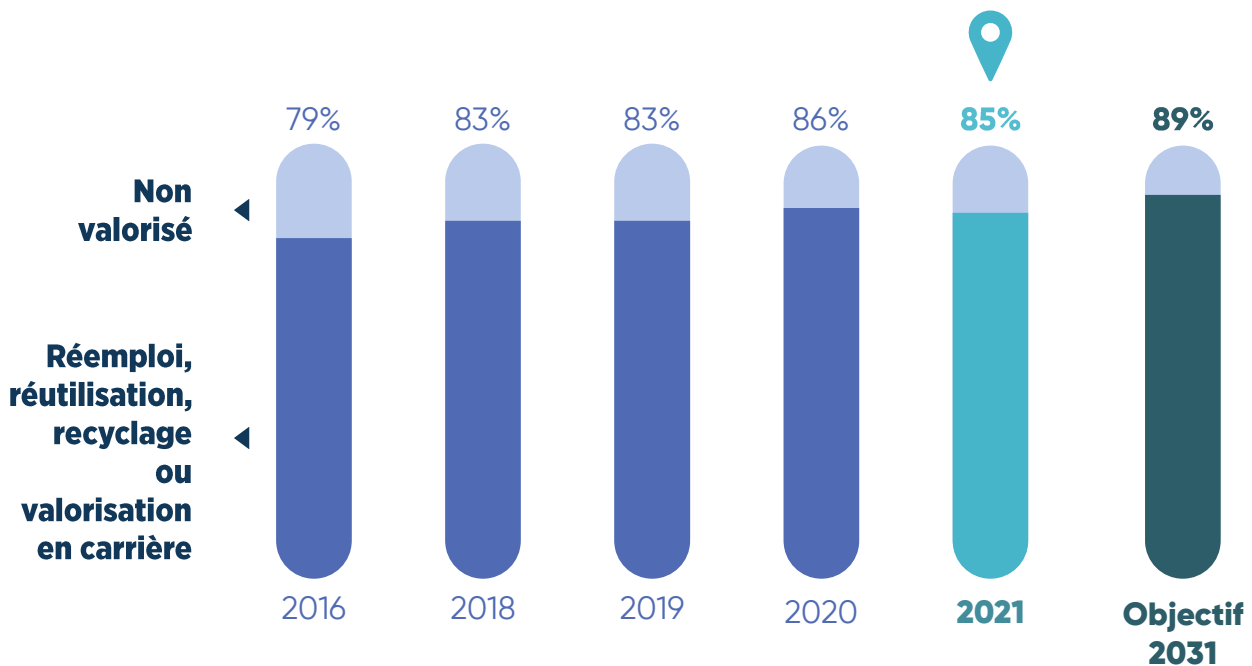
de déchets et matériaux générés sur les chantiers en 2021 comparé à 2019



- La gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes est suivie chaque année par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes. Les résultats présentés dans cette synthèse proviennent de l'édition 2022 de ce suivi et portent sur les données de tonnage et de valorisation 2021.
- Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et économique de la Covid-19, **l'activité Bâtiment et Travaux Publics est repartie à la hausse** en 2021, entraînant une augmentation des déchets et matériaux produits sur les chantiers.
- Le gisement généré a ainsi représenté 28,2 millions de tonnes (déchets inertes, non dangereux et dangereux), un volume toutefois **en baisse par rapport au niveau haut de 2019 (-7%)**.
- Cette reprise de l'activité n'a pas eu d'incidence majeure sur le traitement en aval des déchets, les taux de performance de la filière se maintenant à des **niveaux plus élevés que sur la période 2016-2019**.

Taux de **performance globale** de la filière

Chantiers de Bâtiment et Travaux Publics, déchets inertes, non dangereux ou dangereux



Source : Enquête CERC AURA 2022 | Unité : Pourcentage

85%

du gisement produit sur les chantiers a été réemployé, réutilisé, recyclé ou valorisé en 2021

+2 pts vs 2019

La performance globale, c'est-à-dire le tonnage de déchets et matériaux réemployé, réutilisé, recyclé ou valorisé rapporté au gisement produit à l'origine, atteint 85% en 2021, soit +2 points comparée à 2019.

Cette performance provient :

- du réemploi* de matériaux inertes directement sur les chantiers (24% du gisement produit)
- **des 340 plateformes de recyclage** de déchets inertes qui ont recyclé 21% du gisement
- **des 179 carrières de la région** qui ont valorisé 36% du gisement pour réaménagement de leurs sites
- **des 204 installations** collectant, regroupant, triant et préparant pour une valorisation matière ou énergétique les déchets non dangereux (déchèteries professionnelles, centres de tri, cimenteries...)

*Ces matériaux ne sortant pas des chantiers, ils ne sont pas considérés comme des déchets. Le réemploi permet de réduire la quantité de déchets sortant des chantiers acheminés ensuite dans les installations spécialisées (plateformes de recyclage, réaménagement de carrières, installations de stockage de déchets inertes...).

Ce réemploi est principalement mis en œuvre par les entreprises de Travaux Publics directement sur le chantier initial sur les matériaux inertes.



2 Comment sont gérés les déchets dans les entreprises du bâtiment ?

Focus sur les entreprises du Bâtiment

65%

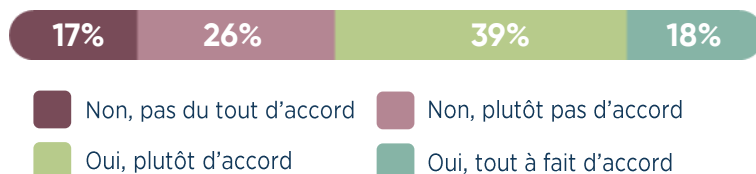
des entreprises trient les déchets sur tous leurs chantiers ou presque

79%

des entreprises pratiquent le tri de manière volontaire

Les maîtres d'ouvrages incitent-ils au tri séparé des déchets sur les chantiers ?

(Opinion des entreprises de Bâtiment)



Les maîtres d'ouvrages se montrent-ils exigeants en matière de gestion des déchets ?

(Opinion des entreprises de Bâtiment)



Source : Enquête CERC AURA 2022 | Unité : nombre d'entreprises du Bâtiment

Principaux modes d'évacuation utilisés pour les déchets non dangereux

| Mode d'évacuation | Pourcentage | Evolution vs 2020 |
|---|-------------|-------------------|
| DÉCHÈTERIES (PUBLIQUES OU PROFESSIONNELLES) | 60% | ▼ |
| REMIS À UN COLLECTEUR | 43% | ▲ |
| EVACUÉE VERS UNE INSTALLATION SPÉCIALISÉE | 26% | ▲ |

Source : Enquête CERC AURA 2022 | Unité : nombre d'entreprises du Bâtiment

- Le tri dans les entreprises du Bâtiment est **une pratique courante et volontaire**, notamment sur les métaux, le bois, les cartons et les plastiques, mais elles se confrontent au quotidien à de multiples freins logistiques, économiques ou organisationnels.
- Le niveau d'exigence des maîtres d'ouvrage en matière de gestion des déchets est considéré comme faible par les entreprises du bâtiment : seulement 26% les estiment exigeants.
- Par rapport à 2020, l'évacuation des déchets semble recourir désormais davantage à **des installations spécialisées ou à des collecteurs**, même si les déchèteries demeurent de loin les premiers lieux de collecte.
- **Leur accessibilité est toujours un sujet particulièrement sensible** : les questions des horaires, des modalités d'accès des véhicules, du temps en amont et sur place en déchèteries persistent.

3 Quelle est la place accordée aux pratiques de réemploi dans les entreprises du bâtiment ?

Entreprises du Bâtiment pratiquant ces formes de réemploi



Source : Enquête CERC AURA 2022 | Unité : nombre d'entreprises du Bâtiment

Le réemploi de matériaux pourrait-il être davantage développé sur vos chantiers ?

(Opinion des entreprises de Bâtiment)



Source : Enquête CERC AURA 2022 | Unité : nombre d'entreprises du Bâtiment

33%

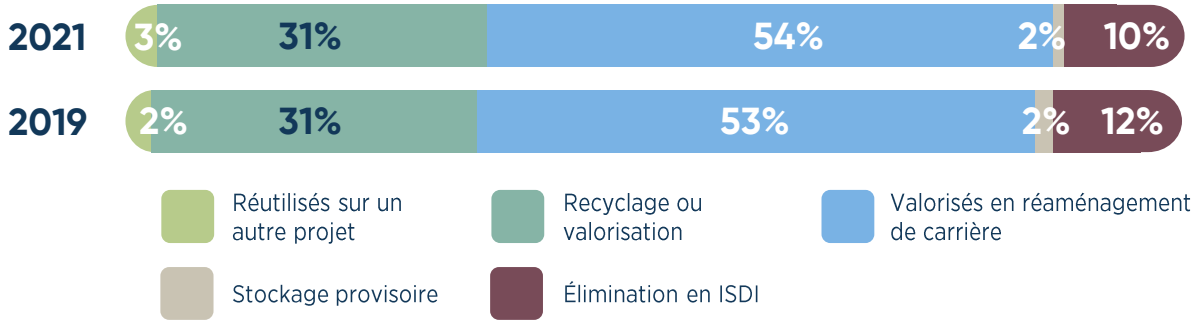
des entreprises considèrent que le réemploi est rentable par rapport au coût des matériaux neufs



- Le **réemploi des chutes de matériaux neufs est commune** : plus d'une entreprise du Bâtiment sur deux la pratique.
- Un tiers des entreprises donnent une seconde vie à des matériaux déjà usagés, que ce soit sur le chantier même ou sur un autre site de l'entreprise. Cela concerne principalement des éléments en bois, en métal, des morceaux de gaines, de câbles, de tubes. En revanche, **l'utilisation ou l'achat de matériaux d'occasion est rare** : moins d'1 entreprise sur 10.
- Les entreprises du Bâtiment se montrent pour l'instant **peu optimistes sur le déploiement de ces pratiques** : seulement 1/3 estiment qu'elles pourraient être davantage développées sur leurs chantiers et que le réemploi est une pratique rentable au regard des coûts des matériaux neufs.

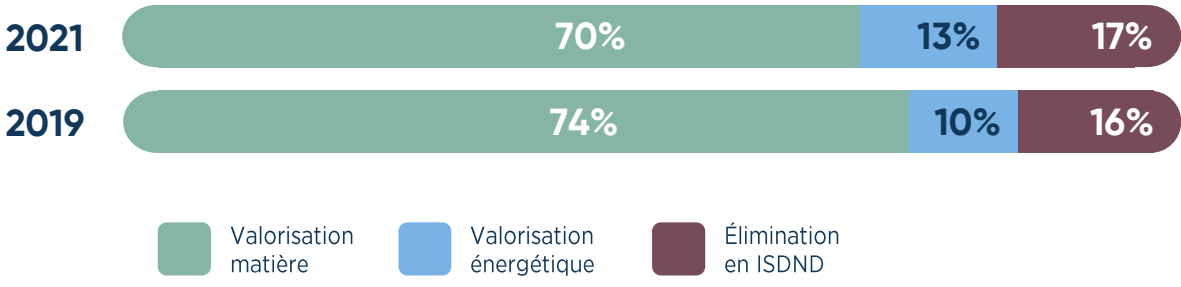
4 Comment les déchets sortants des chantiers sont-ils gérés ?

Traitement et destination des déchets inertes réceptionnés par les installations spécialisées*



Source : Enquête CERC AURA 2022 | Unité : % des tonnes

Traitement et destination des déchets non dangereux réceptionnés par les installations spécialisées



Source : Enquête CERC AURA 2022 | Unité : % des tonnes

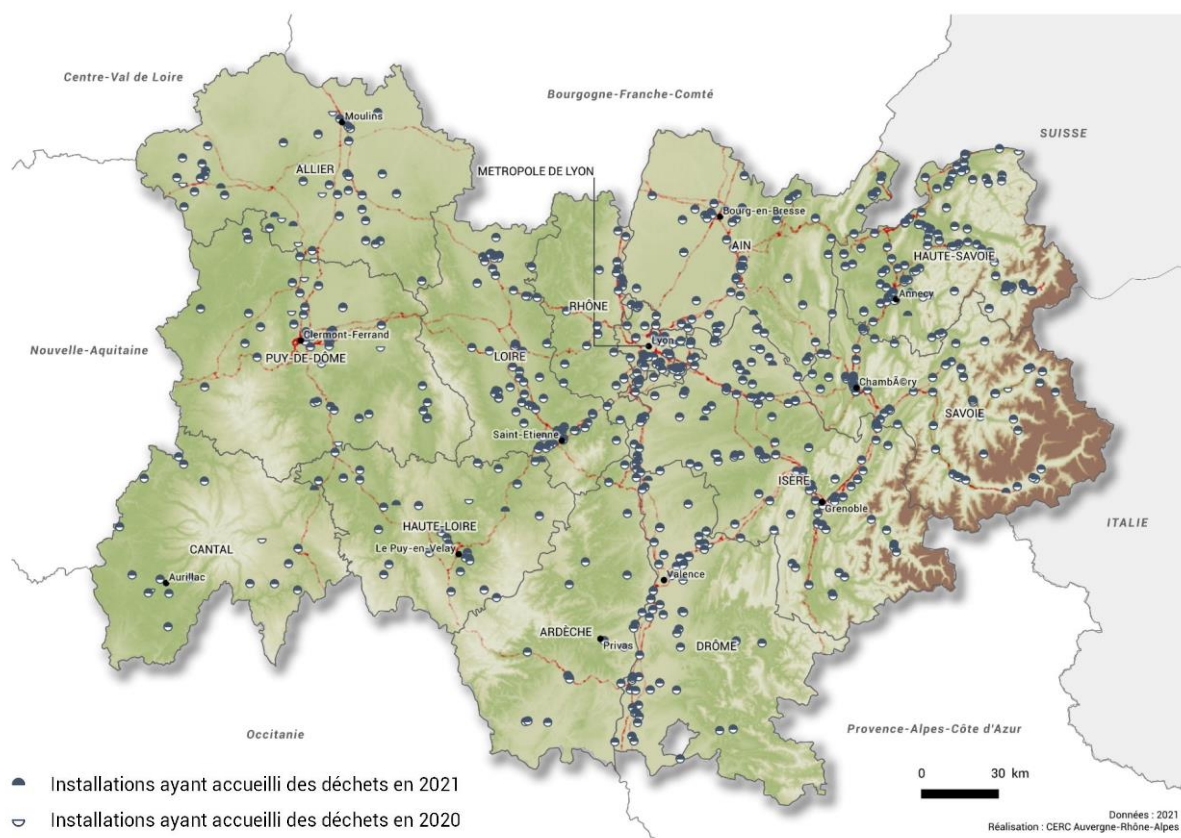
88%
des déchets inertes réceptionnés dans les installations ont été réutilisés, recyclés ou valorisés*

+2 pts vs 2019

*Ces taux sont calculés sur le gisement de déchets inertes réceptionnés dans les installations. Ils sont différents des taux p3, calculés sur le gisement produit sur les chantiers et comprenant tous les types de déchets et les matériaux directement réemployés ne sortant pas des chantiers.

- En 2021, la valorisation des déchets inertes réceptionnés est **proche des années hors Covid**, avec un taux de recyclage stable (31%) et un taux de réaménagement revenant au niveau de 2019 (54%).
- La valorisation matière des déchets non dangereux est en revanche **en retrait en 2021** (69%, -4pts versus 2019), au profit de la valorisation énergétique et de l'enfouissement.
- Sur les **déchets dangereux**, les terres et matériaux meubles pollués continuent de représenter plus des 3/4 du tonnage. Ils sont traités en biocentres avant d'atteindre leur destination finale (cimenteries, remblai de carrière ou installation de stockage de déchets inertes).

Le réseau des installations spécialisées en Auvergne-Rhône-Alpes



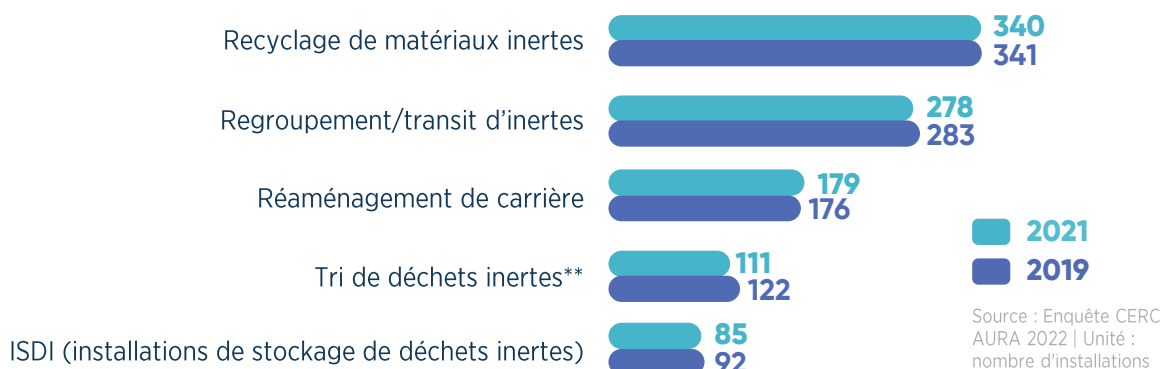
10,2
installations
pour 1000 km²
=
à 2019

- Le suivi 2022 confirme le résultat de l'année dernière : **la crise sanitaire n'a pas eu d'incidences sur le maillage géographique** et le nombre de sites (714 sites en 2021 versus 713 sites en 2019).
- Le **couplage de l'activité de recyclage avec une activité de réaménagement de carrières** semble même avoir progressé (88 versus 83 en 2019). En revanche, **le nombre d'Installations de Stockage de Déchets Inertes se réduit** (85 versus 92).
- Le nombre de déchèteries professionnelles, en progression entre 2016 (31) et 2020 (58), se stabilise. Les projets ont pu être mis en pause le temps de la mise en place au niveau national de la Responsabilité Elargie des Producteurs des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB), démarrant au 1^{er} janvier 2023.

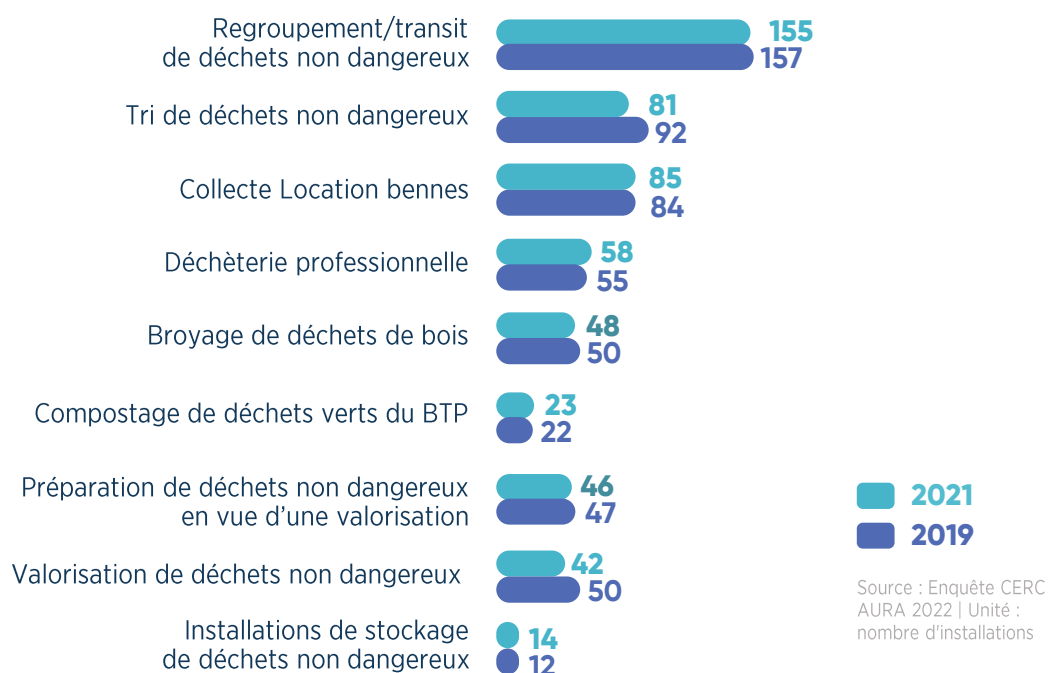


Activités* des installations spécialisées dans la gestion des déchets de chantiers :

● Filières Déchets inertes



● Filières Déchets non dangereux



● Filières Déchets dangereux :

L'étude recense les installations de regroupement / transit (64 sites) ainsi que les installations de traitement fortement liées aux déchets dangereux provenant de la construction : Stockage d'amiante (7), biocentres pour les terres et matériaux meubles pollués (5), cimenteries (2).

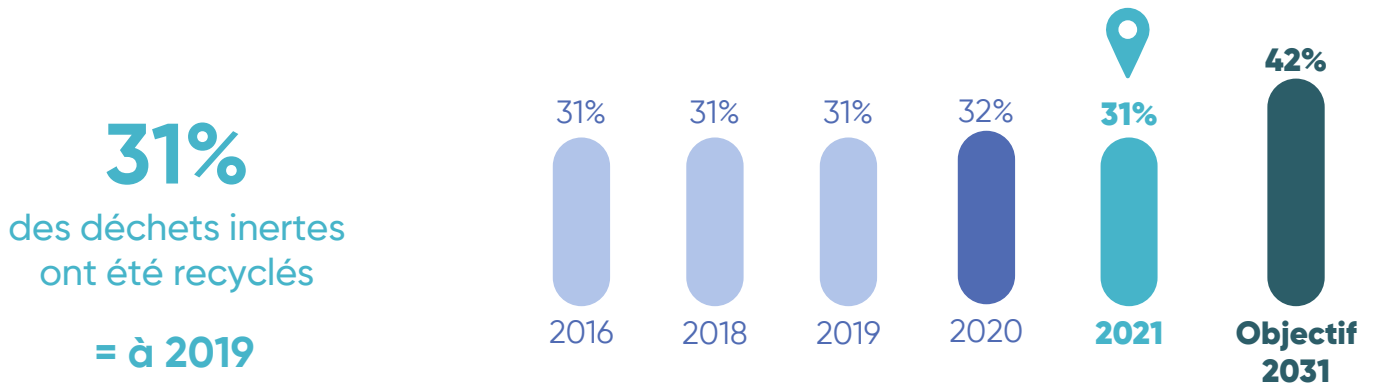


*Un exploitant peut déclarer plusieurs activités pour un même site (ex : plateforme de recyclage et réaménagement de carrière).

**Une installation peut trier les déchets inertes (ex : séparation des matériaux meubles des matériaux rocheux) en lien ou non avec une autre activité (regroupement, recyclage, carrière...).

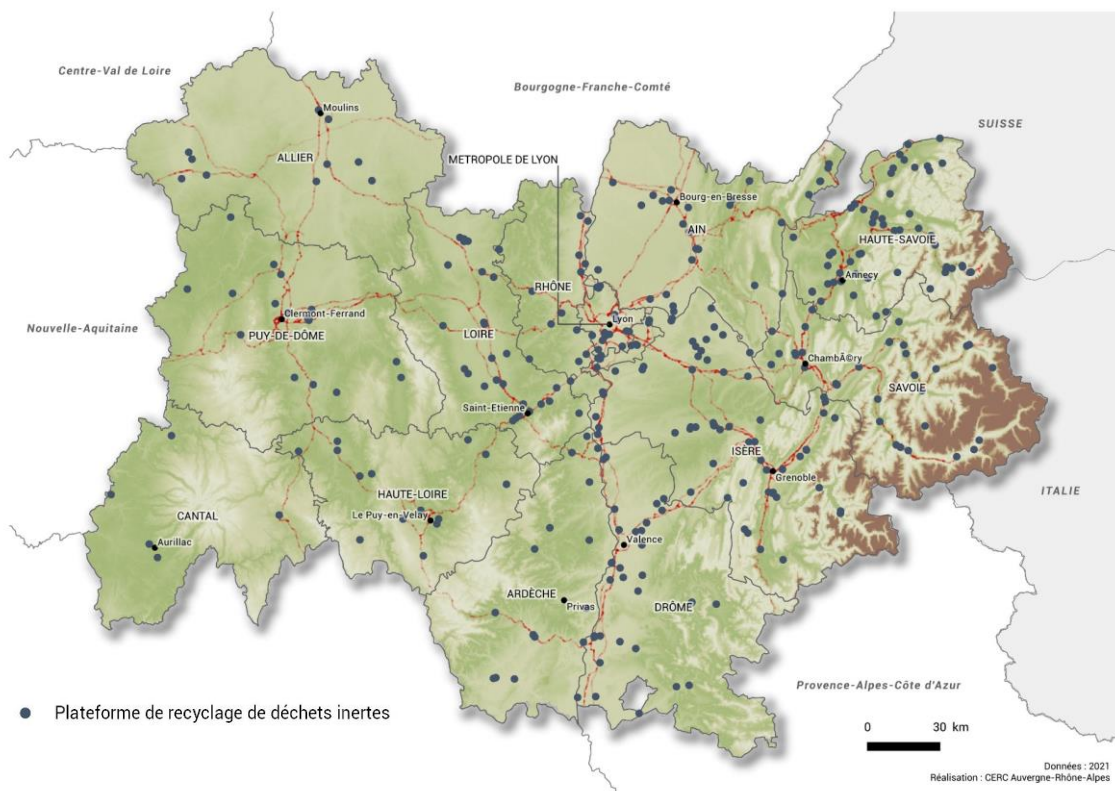
4 le recyclage des déchets inertes est-il suffisamment développé ?

Taux de recyclage des déchets inertes



Source : Enquête CERC AURA 2022 sur données 2021
Unité : pourcentage sur le gisement d'inertes généré (hors réemploi sur chantiers)

Le réseau de plateformes de recyclage de déchets inertes



- En 2021, **31% de déchets inertes ont été recyclés**, un taux équivalent à la période 2016-2019.
- Cette performance est permise par une collecte efficace et un **réseau de plateformes** de recyclage **couvrant bien les territoires** denses en population.
- L'objectif régional SRADDET est de porter ce taux à 37% en 2025 et à 42% d'ici 2031.

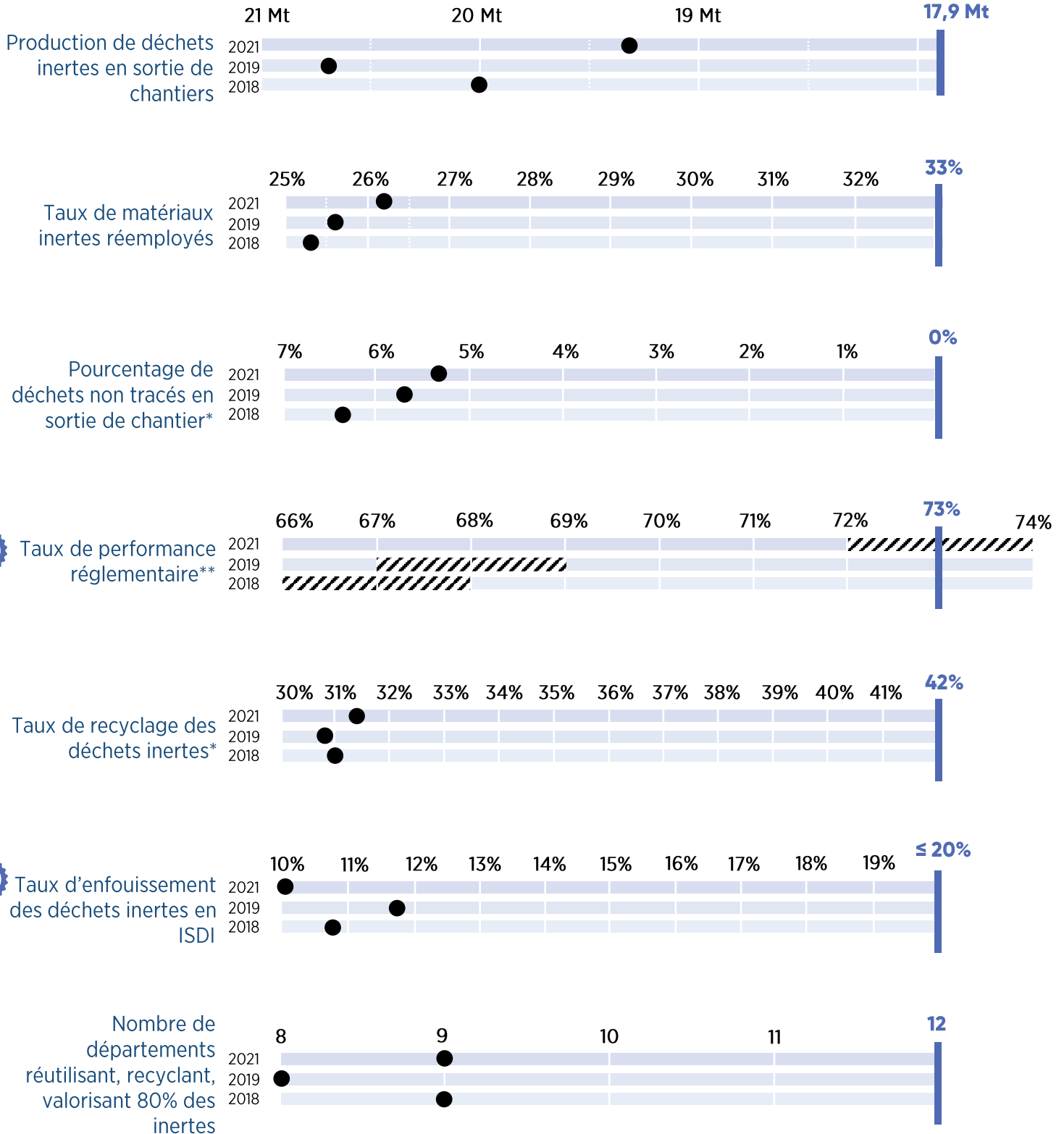


ETAT D'AVANCEMENT SUR LES OBJECTIFS SRADDET

Déchets de la Construction

 : Objectif atteint en 2021

Objectifs
Horizon 2031



Les résultats 2020 ne sont pas présentés ici compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les résultats
*calculé sur le gisement hors réemploi
**Voir définition dans le glossaire p11

En savoir plus

Ces résultats proviennent des enquêtes 2022 du suivi des filières de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics, réalisées par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes et portant sur les tonnages produits ou réceptionnés en 2021.

Cet état des lieux, réalisé chaque année, est un outil mis en place dans une démarche partenariale par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, l'Ademe et les Organisations Professionnelles (CAPEB, FFB, F RTP, UNICEM, FEDEREC, FNADE et SEDDRE) afin de développer la prévention et la valorisation de ces déchets.

Il contribue notamment au suivi annuel de l'atteinte des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Pour aller plus loin :



www.cercara.fr
Rubrique « Economie circulaire »



Analyses annuelles des filières de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics
[Suivi 2022](#)



Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes
[Tableaux de bord régional, départemental et par SCOT](#)

©**Crédit photo** : Cette publication utilise des illustrations issues de [Freepik.com/macrovector](https://www.freepik.com/macrovector)

Glossaire

Taux de performance globale (p3) : tonnage de déchets et matériaux (inertes, non dangereux, dangereux) valorisés rapporté au gisement produit sur les chantiers. La valorisation comprend : le réemploi des déchets et matériaux inertes directement sur chantier, leur réutilisation sur d'autres chantiers ou projets, la valorisation matière (concassage, recyclage, compostage..) ou énergétique (par exemple valorisation énergétique des déchets de bois en cimenterie), ainsi que les déchets inertes utilisés en remblai de carrière.

Installations spécialisées dans la gestion des déchets de chantiers (p6) : installations de collecte, de tri, de regroupement, de recyclage, de valorisation ou de stockage définitif ayant déclaré avoir accueilli des déchets issus du Bâtiment ou des Travaux Publics. Ne sont pas comptabilisées les déchèteries publiques.

Taux de matériaux inertes réemployés (p10) : tonnage de matériaux directement réemployés sur les chantiers de Travaux Publics par rapport au gisement de déchets et matériaux inertes produits sur les chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

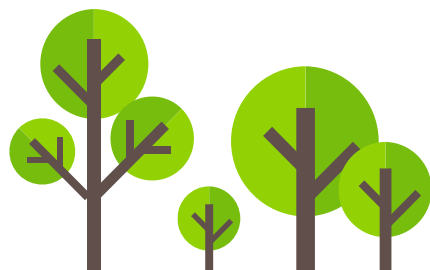
Pourcentage de déchets non tracés en sortie de chantier (p10) : pourcentage calculé à partir de l'estimation des gisements de déchets sortants des chantiers et les tonnages réceptionnés en installations. Cela correspond principalement à des déchets non tracés, envoyés vers des installations d'une autre région, utilisés sur des parcelles agricoles ou terminant en décharge sauvage.

Taux de performance réglementaire (p10) : taux calculé à partir des indications de la directive cadre européenne sur les déchets de 2018 et de la Loi AGECE. Il correspond au taux de performance globale de la filière, mais en excluant du calcul certaines catégories de déchets : les terres et matériaux meubles non pollués, les graves et matériaux rocheux et les déchets dangereux. En revanche, ce calcul inclut les déchets générés lors des travaux des ménages.

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

REP PMCB : Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires



Etude financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Comité de pilotage



Réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes

avec le concours de ses Membres de Droit :



de ses Membres Adhérents :

AQC Lyon, AURA HLM, BTP Banque Lyon, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, CCI Savoie, CRPI Auvergne, DDT 01, DDT 03, DDT 07, DDT 15, DDT 26, DDT 38, DDT 42, DDT 43, DDT 63, DDT 69, DDT 73, DDT 74, Fédération du BTP 01, Fédération du BTP 03, Fédération du BTP 26/07, Fédération du BTP 38, Fédération du BTP 42, Fédération du BTP 43, Fédération du BTP 63, Fédération du BTP 69, Fédération du BTP 73, Fédération du BTP 74, Fédération des SCOP du BTP Auvergne-Rhône-Alpes, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Habitat FFB Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon, Conseil régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes, UNGE Rhône-Alpes, UNTEC Rhône-Alpes Auvergne.

